

SEANCE DU 10 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix du mois de juin à vingt heures quarante cinq minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaients présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Jacky CHAUVEAU, Céline MAHIEU, Pierre AVALLART, Caroline TROTABAS, Jean-Pierre MARTIN, Jacky LEBANNIER, Betty VANHOUTTE, Benoît VERGER, Vanessa COCQUET, Patrick MOURIN, Céline HAMONNIERE, Lionel ALLINANT, Colombe PAPIN, Emmanuel ROCHETEAU

Absente excusée : Mr Marie-Françoise ORHON qui a donné procuration à Mr Jacky CHAUVEAU

Secrétaire de séance : Mr Benoît VERGER

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2014.

SUBVENTIONS 2014 ASSOCIATIONS

Lors de sa réunion du 22 avril 2014 la commission vie associative-communication-culture-enfance-jeunesse a examiné les demandes de subventions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les subventions suivantes :

- Familles rurales Grez- Bouère : 200 €
- Association défense ennemis des cultures :300 €
- AFN Anciens Combattants : 200 €
- Bouère Sports Loisirs section Basket : 300 €
- Comité des Fêtes : 700 €
- Prévention routière : 50 €
- SPA : 300 €
- Comice cantonal : 100 €

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE : AVENANTS AU MARCHE

Les avenants présentés lors de la précédente réunion étaient incomplets. Mme Caroline TROTABAS adjointe présente l'ensemble des travaux complémentaires repris et validés par les bureaux d'études et l'architecte :

ELECTRICITE CHAUFFAGE VMC - ETS ELEC EAU

Pour répondre à la demande du GAL Sud Mayenne la ventilation mécanique initialement prévue en simple flux, est à remplacer par un système de détection avec sonde CO2. Par ailleurs il convient de prévoir pour le chauffage une horloge programmable, un détecteur de présence et la reprise du réseau VMC.

Les normes imposent d'installer un combiné téléphonique d'urgence, un diffuseur visuel incendie, la mise en place d'une nouvelle armoire électrique : non prévue dans l'étude de ce marché mais pour répondre à la conformité des normes électriques. ; en atténuation de ce coût une moins-value de 1.266,82 € sur luminaires.

D'autre part, afin d'offrir un équipement correct dans la salle, il est proposé de prévoir le câblage pour la mise en place d'un écran motorisé et d'un vidéo projecteur et une commande électrique pour l'ouverture des lucarnes.

Considérant l'intérêt de prévoir dès maintenant l'arrivée électrique d'un écran et vidéo-projecteur et la commande électrique des lucarnes

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux d'électricité afin de bénéficier des subventions de GAL SUD MAYENNE mais aussi d'améliorer les performances énergétique de la salle polyvalente

Considérant la nécessité de se conformer aux normes de sécurité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Valide ces dépenses et autorise le Maire à signer les devis et avenants (plus values et moins values) et toutes pièces afférentes .

Avenant 1 : montant H.T. 1.093,79€

Avenant 2 : montant H.T. 1.350,71€

Avenant 3 : montant H.T. 2.970,00€

ISOLATION - SARL ROUSTEAU :

Lors du désamiantage de la salle, une partie de l'ossature de support des plaques de plafond a été enlevée dans le local technique, les WC et les vestiaires. Il est indispensable d'en installer une nouvelle . Montant du devis : 661,50 HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accepte les devis présentés par l'entreprises ROUSTEAU et autorise le Maire à signer l'avenant se rapportant à cette dépense et toutes pièces afférentes à ce dossier

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE - FINANCEMENT

Au vu des avenants acceptés et des notifications de subventions, le plan de financement est finalisé comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Postes	TOTAL HT	Co-financeurs	TOTAL HT
Couverture	40.117,00€		
Charpente	8.943,00€		
Menuiseries alu	60.378,00€		
Menuiseries bois	9.320,00€		
Electricité chauffage	27.642,00€	Région des Pays de la Loire	24.770,00€
Couverture charpente			
Peinture intérieure + façade	15.763,00€	Département	22.571,00€
Faux plafond & isolation	13.828,00€		
S/Total travaux	175.991,00		
Avenants	6.076,00		
Total	182.067,00		
DESAMIANTAGE	24.086,00€	Leader GAL Sud Mayenne	20.000,00€

honoraires			
ECS Ingénierie 3.800,00			
C.T. Socotec 2.250,00			
SPS Qualiconsult 980,00			
Diag amiante socotec 290,00			
Architecte 13.500,00			

Total 20.820,00	20.820,00€		
Divers imprévus	1.000,00€	Autres EDF	1.253,00€
Annonces Médialex	1.203,00€		
Grafiburo	234,00€	Fonds de concours CCPMG	24.484,00€
		Total subventions	93.078,00€
		<u>Autofinancement</u>	136.332,00€
TOTAL	229.410,00€	TOTAL	229.410,00€

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS LOCAUX

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal établit la liste à soumettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs dont la durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal

Titulaires

AVALLART Pierre	La Closerie des Ruaux
COULON Maryvonne	Le Poteau
DE SAINT LUC (propriétaire de bois)	15 rue Georges Brassens
DENOU Jean-Claude	3 rue des Rossignols
GUITARD Claude	26 rue de la Gare
LEBANNIER Jacky	La Jeusselinière
LEVILLAIN Jean-Michel	2 rue de la Gare
MAHIEU Céline	Les Landes
ORHON Marie-Françoise	6 rue des Flamants
OUALET Thierry	La Thibaudière
TROTABAS Caroline	6 rue Boris Vian

Titulaires hors commune

BLANCHOUIN Didier	63 bd La Touche 72200 la Flèche
-------------------	---------------------------------

Suppléants

FOURNIER Michel	36 rue du Docteur Jardin
GENDRY Georges	7 rue des Rossignols
HAMET Jérôme	16 résidence des Chênes
LAMBALLAIS Claude	Les Vignes
MORINEAU Paul	Le Buisson
MOURIN Patrick	14 Rue Georges Brassens
VANHOUTTE Betty	L'Ardrier

Suppléant hors commune

LESAGE Rolande	Les Buffetières Grez en Bouère
----------------	--------------------------------

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS

Monsieur le Maire expose : afin d'assurer la bonne organisation de différents services : école, restaurant scolaire, centre de loisirs , certains agents communaux sont mis à disposition du SIVOS Bouère St Brice ou de la commune de Grez en Bouère.

Réciproquement des agents du SIVOS assurent des services communaux dont la garderie notamment.

La mise à disposition est prévue par une convention conclue entre la commune d'origine et l'organisme d'accueil. La convention définit notamment la nature des activités exercées par l'agent mis à disposition, ses conditions d'emploi, les modalités de contrôle et de l'évaluation de ses activités. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ou en cas d'empêchement Mme Céline MAHIEU adjointe en charge de la Culture- Enfance-Jeunesse à signer les conventions ou renouvellements de conventions avec le personnel en place.

DECISION MODIFICATIVE AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET COMMUNE 2014

Selon une observation du Receveur municipal, un excédent de 0,74 € apparaissait à la clôture du budget annexe Résidence des Chênes

Cet excédent n'a pas été réintégré sur le budget principal de la commune ; afin de régulariser, le Conseil Municipal autorise le maire à modifier l'affectation du résultat budget de la commune comme suit :

<i>BUDGET COMMUNE</i>	Budget primitif 2014	Décision modificative n° 1	Total
Section de fonctionnement			
Recettes			
Article 002 Excédent de fonctionnement reporté	518,820,90	+0,74	518.821,64
Dépenses			
Article 022 dépenses imprévues	24.600,00	+0,74	24.600,74

DECISION MODIFICATIVE AFFECTATION DE RESULTATS SUR BUDGET COMMERCE 2014

Sur le budget 2014 L'intégralité du déficit du budget commerce de 3.486,83 € n'a pas été financé par le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élevant à 12.433,58 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à modifier l'affectation du résultat budget commerce comme suit :

<i>BUDGET COMMERCE</i>	Budget primitif 2014	Décision modificative n° 1	Total
Section de fonctionnement			
Recettes			
002 Excédent antérieur reporté	11.316,58	-2.369,83	8.946,75
Dépenses			
023 virement section d'investissement	11.166,58	-2.369,83	8.796,75
Section d'investissement			

Recettes			
Article 1068 excédent fonctionnement capitalisé	1.117,00	+2.369,83	3.486,83
Article 021 virement section de fonctionnement	11.166,58	-2.369,83	8.796,75

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE LA SOCIETE APROCHIM

Selon un courrier du 25 avril 2014, Madame la Sous-Préfète informe qu'il convient de procéder au renouvellement de la commission de suivi de site de la société APROCHIM . Deux élus siégeront à cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne : Mr Jacky CHAUVEAU - membre titulaire et Mme Marie-Françoise ORHON - membre suppléante

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE : DESIGNATION D'UN SECOND SUPPLEANT

Lors de la réunion du 28 mars 2014 avaient été désignés : Jacky LEBANNIER, Lionel ALLINANT délégués titulaires, et Benoît VERGER, délégué suppléant

Un second suppléant doit être nommé.

Le Conseil Municipal désigne Mme Betty VANHOUTTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : ORGANISATION DES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal est invité à nommer ses représentants siégeant aux commissions de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Sont désignés :

Commissions	Noms prénoms	qualité
Enfance Jeunesse Sport	MAHIEU Céline	CC
Energies & Développement durable	AVALLART Pierre LEBANNIER Jacky	CC CM
Economique	CHAUVEAU Jacky	CC
Collecte Traitement prévention des déchets	AVALLART Pierre	CC
Communication		
Culture	MAHIEU Céline ALLINANT Lionel	CC CM
Tourisme	TROTABAS Caroline	CC
Affaires Sociales	TROTABAS Caroline	CC
Voirie SPANC Assainissement	AVALLART Pierre	CC

CC = Conseiller communautaire CM = conseiller municipal

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Il convient de désigner un membre du Conseil Municipal chargé d'informer et de sensibiliser les administrés de la commune aux questions de défense, le correspondant défense est également l'interlocuteur des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Le Conseil Municipal désigne Mr Benoît VERGER correspondant défense.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Il convient de désigner un membre du Conseil Municipal au titre de correspondant sécurité routière qui assure le relais entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière .

Le Conseil Municipal désigne Mr Pierre AVALLART correspondant sécurité routière

RETOUR PARTIEL DE BIENS MIS A DISPOSITION DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE LECTURE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La bibliothécaire intercommunale a procédé à un « désherbage » de livres au point lecture : ce tri et élimination d'ouvrages, notamment ceux abimés ou peu consultés, permet ainsi de proposer des nouveautés pour renforcer l'attrait du public à la lecture.

Vu la convention de transfert de la compétence lecture du 8 décembre 2009 entre la commune de BOUERE (collectivité remettante) et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (collectivité bénéficiaire),

Vu le désherbage établi à la bibliothèque de BOUERE par la bibliothécaire le 14/4/2014, pour un montant de 1 380 €,

Il convient d'établir un procès-verbal de mise à disposition en retour partiel pour les biens suivants :

Désignation du bien	Livres Bouère Transf.Lecture
N° inventaire à l'actif CCPMG	217-017
Valeur acquisition	12 462,20 €
Montant partiel du retour	1 380,00 €
Valeur restant à l'actif au 14/4/2014	11 082,20 €
Date de transfert	20/9/2011
Compte	21788
Montant des amortissements	0,00 €
Type d'amortissement	NEANT
Durée d'amortissement	NEANT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

VALIDE le procès-verbal de retour partiel des biens mis à disposition dans le cadre du transfert de la compétence Lecture tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Une déclaration d'intention d'aliéner établie par l'étude de Maître Notaire concernant une propriété située 6 place de la Poste reçue le 22 mai 2014 a fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain.

QUESTIONS INFORMATIONS DIVERSES

Elections sénatoriales

Le Conseil Municipal devra procéder prochainement à la désignation des délégués des communes pour les élections sénatoriales.

La date de la réunion sera programmée en fonction des instructions de la Préfecture.

Spectacle Nuits de la Mayenne

Organisé par Mayenne Culture en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez Vendredi 18 juillet 21h30 au château de Bois Jourdan

Dans la mesure de leur possibilité, les élus sont sollicités pour aider, dès le vendredi matin, à installer le matériel sur le site.

Anciens bâtiments Centre de secours

- Transfert commerce tabac-journaux-épicerie

L'ouverture du commerce dans l'ancien local des pompiers est prévue fin juillet.

Une étude est menée avec la DDT et le Conseil Général pour améliorer la sécurité de la circulation : mise en place de coussins berlinois ou autres aménagements

- Anciens garages

La commission patrimoine étudiera les projets d'aménagement des anciens garages

Organisation des nouveaux rythmes scolaires

Un courrier signé conjointement des Maires de Bouère Grez-en-Bouère et St Brice a été transmis au Ministre de l'Education Nationale soulignant les difficultés à appliquer cette réforme

La Directrice académique avait rejeté la première proposition des Maires.

La question sera réexaminée notamment lors du Conseil d'Ecole le 17 juin

Travaux Aménagement de classes

Subventions accordées :

- Etat -Dotation d'Equipement des Territoires : 40.000,00€.
- Conseil Général 18.000€

Conseil Régional : examen du dossier en juillet.

Le montage financier de ce projet sera ensuite présenté aux élus.

Avant le lancement des travaux la sécurité des enfants sera évoquée en priorité.

Commission enfance-jeunesse

A été proposée la création d'un site face book pour dynamiser et créer des animations avec les jeunes de la commune.

Salle des sports

Prévoir une rampe d'accès + porte d'entrée à élargir pour faciliter le passage des personnes en fauteuil roulant

L'ensemble des questions étant traitées, la séance est levée à 22h45 mn